

# Fiche alerte accident du travail

## Intoxications à l'ouverture et déchargement d'un conteneur

Octobre 2023

### Le saviez-vous :

- Environ 20 % des conteneurs maritimes présenteraient un risque d'intoxication pour les travailleurs qui ouvrent et déchargent les conteneurs (= caissons métalliques conçus pour le transport de marchandises).
- Les gaz dangereux peuvent avoir pour origine les agents de fumigation pour éradiquer la présence de nuisibles, ainsi que les marchandises elles-mêmes et leurs contenants.

### C'est arrivé près de chez vous :

#### **Intoxication d'intérimaires lors du dépotage d'un conteneur en 2023 dans la région :**

A l'ouverture d'un conteneur en provenance d'Asie sur une plateforme logistique, une forte odeur désagréable est constatée. Du fait de l'odeur, l'opération de déchargement commencera après 30 minutes d'aération naturelle (ouverture des portes). Elle sera effectuée par 4 intérimaires équipés d'un masque FFP2.

Au bout d'une heure, les premiers symptômes sont ressentis (irritations oculaires et cutanées, gêne respiratoire). Après le déchargement complet au bout de plus 2h, le personnel intérimaire ressent nausées et étourdissements et sera pris en charge par les services de secours.

Les résultats d'analyse a posteriori ont montré la présence de gaz de fumigation (phosphine, chloropicrine potentiellement mortelles) et d'autres gaz issus des marchandises (dont le styrène).

### Idées reçues

« Mon fournisseur m'informe forcément de la présence de gaz »

« Ma marchandise ne nécessite pas d'être traitée (matériaux inertes), il n'y a pas fumigation »



« Le conteneur n'est pas identifié (absence d'étiquetage), il n'y a pas risque »

« J'ai ventilé mon conteneur, je peux décharger en toute sécurité »

## LES PIEGES A EVITER

- ❌ Ne pas évaluer le risque associé aux conteneurs
- ❌ Se fier à l'absence d'étiquetage et d'information du fournisseur
- ❌ Ne pas ventiler le conteneur
- ❌ Utiliser des protections individuelles inadaptées
- ❌ Ne pas informer les travailleurs des risques liés au déchargement
- ❌ Poursuivre le déchargement en présence de plaintes des travailleurs

## LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- ✅ Rédiger un protocole de déchargement et conduite en cas d'accident
- ✅ S'informer en amont (provenance des marchandises, opération de fumigation,...)
- ✅ Rechercher la présence de signes d'une éventuelle fumigation (étiquetage, grilles obstruées, sachets au sol ou sur les parois)
- ✅ Rechercher la présence d'un gaz avec un appareil de mesure
- ✅ Ventiler le conteneur et utiliser des EPI respiratoires si besoin
- ✅ Former les travailleurs aux risques et au protocole de déchargement



Pour en savoir plus

- [Fiche alerte Carsat](#)
- [Guide INRS ED6249](#)
- [Dépliant INRS ED6194](#)



**Date à retenir:**

**[Journée Technique 14 novembre 2023 INRS](#)**  
**[« Produits de consommation : du conteneur au commerce, quel risque chimique pour les salariés ? »](#)**